



GARANTIE

Planchers

Bois franc d'ingénierie contrecollé

QUICKSTYLE

Des Planchers Qui Nous Distinguent

Ce produit de revêtement de sol est livré avec une garantie structurelle résidentielle limitée pour la période indiquée sur l'emballage.

Quickstyle Industries garantit à l'acheteur original pour un produit acheté dans son état d'origine d'un distributeur, partenaire d'affaires ou le revendeur agréé que ce produit sera exempt de défauts de matériaux, de fabrication, de laminage et d'assemblage, d'usinage, de taille et ou de classification.

Ce produit de revêtement de sol est livré avec une garantie résidentielle limitée au prorata pour la période indiquée sur l'emballage. La garantie prorata est celle qui prévoit une résolution à une demande acceptée qui diminue selon une formule: période de garantie initiale moins le nombre d'années à partir de la date d'achat, divisé par la période de garantie d'origine.

La garantie ne couvre pas si les dommages sont causés par une mauvaise installation selon les instructions d'installation, une mauvaise préparation de surface, un entreposage inadéquat, une mauvaise manipulation, l'usure normale, l'humidité relative excessive ou inappropriée dans l'endroit d'installation ou un entretien inadéquat.

En outre, les dommages résultant de toute empreinte, égratignures, taches ou des dommages causés par le manque d'entretien, d'abus, de négligence, le feu, haute ou basse humidité excessive, une exposition sévère au soleil, le nettoyage avec une vadrouille humide, talons hauts, des pierres, du sable ou d'autres abrasifs, animaux, insectes ou une protection insuffisante sous les meubles ne sont pas couverts par cette garantie. L'exposition normale au soleil peut entraîner une décoloration sur un plancher de Bois Franc contrecollé sur les années.

Pour toute question sur la garantie, s'il vous plaît se référer au point d'achat originale avec votre reçu de caisse. L'Installation implique l'acceptation. Aucune garantie ne sera offerte pour les défauts visuels une fois installés. Dans le cas où une réclamation est acceptée, nous nous réservons le droit de réparer ou de remplacer la zone endommagée du plancher. Nous assumerons le coût du matériel seulement (pas de frais d'installation ou les frais accessoires) et dans le cas où le produit acheté n'est plus disponible, nous nous réservons le droit de le remplacer par un produit de valeur équivalente disponibles. Pour toute réclamation en vertu de cette garantie celle-ci est le seul et unique recours offert au client.

Les conditions suivantes ne sont PAS couvertes par cette garantie:

- Les dommages causés par le transport, l'entreposage, l'installation, les conditions d'intérieurs extrêmes (Chaleur extrême, la sécheresse ou l'humidité) la lumière du soleil extrême ou toute autre cause, ne sont pas couverts.
- Les déficiences dues à des changements structurels ou des défauts dans le sous-plancher, (un plancher inégal qui n'a pas été correctement nivelé selon les instructions ou les règlements de la bâtisse), ne sont pas couverts.
- Il est naturel, en raison des propriétés inhérentes du bois qu'une l'expansion mineures puisse se produire. Ces conditions et / ou des changements visuels sont considérés comme normaux et ne sont pas considérés comme un défaut.
- Tout décalage de produit qui est visible à un certain angle n'est pas couvert, seuls des défauts qui sont visible à une distance verticale raisonnable (hauteur debout normale) seront considérés.
- Cette garantie exclut tout dommage d'indentations, rayures ou dommage de surfaces causées par l'abus, le manque d'entretien, une mauvaise utilisation, la négligence, les accidents, les chaussures à talons, les insectes, l'eau, le nettoyage avec excès de liquide, du sable ou d'autres abrasifs.
- L'exposition normale au soleil provoque des changements subtils dans la nuance de la couleur de tout produit de revêtements de sol au cours des années. Ce changement de couleur n'est pas un défaut du produit.
- Changement du niveau de brillance n'est pas considéré comme un défaut.